

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi vingt-sept octobre deux mil huit, à dix-huit heures trente, à la salle de réunion de la Commune de La Postolle, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT, vice-présidents ; Mesdames Anne-Marie PERARD, Oksana ONIS, M. Jacques POISSON, Mme CLEMENT Josette (suppléante de Maurice SIMONNET excusé), Edouard STANIA, Philippe CUISSARD, Daniel REVELLAT (suppléant de M. Jackie DERVOU excusé), Lionel GENIN, Jean-Claude KOEHLER, Josette LAPARRA (suppléante de M. Daniel LAPOTRE excusé), Michel MARTIN, Alain PUTHOIS, Michel RENAULT, Michel TISSIER (suppléant de Mme Sulfiane STANIA excusée) formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Martine THERY, pouvoir à M. Rébéquet

Invités présents : Messieurs Bernard THOMAS, et Jean-Claude HIVERT, Maire et 1^{er} adjoint de FOISSY sur VANNE.

Invité excusé : Monsieur Jean PINGAL, Conseiller Général,

Secrétaire de séance : Madame Roselyne BEYAERT,

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

❖ **Convention avec ECOFOLIO**

Le président présente un nouveau dispositif de soutien financier pour le recyclage des papiers par l'intermédiaire de l'Eco organisme « EcoFolio ». Ce partenariat permet de dynamiser le recyclage des papiers issus du tri sélectif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L. 541-10-1 et suivants),

Vu l'Arrêté du 19 janvier 2007 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités locales en application de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement et de l'article 1^{er} du décret no 2006-239 du 1er mars 2006 (article D543-207 Code de l'environnement).

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière, la filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en oeuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits acquittés par les émetteurs de tels documents. Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, etc. Les imprimés visés représentent un gisement de 1 million de tonnes sur un gisement d'imprimés papiers de 4,5 millions de tonnes.

La collectivité assumait seule, jusqu'à présent, le coût de leur élimination. Elle est la bénéficiaire de ce nouveau dispositif et des recettes financières afférentes.

EcoFolio propose une convention d'adhésion prévoyant le versement de nouveaux soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Décide : Le conseil communautaire après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise le Président à signer la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés avec EcoFolio.

En application de l'article IV-1 de ladite convention, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vanne demande que le contrat prenne effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de cinq ans, afin de bénéficier des mesures financières exceptionnelles prévues à l'article III-4.

❖ **Contrat de maintenance d'une imprimante**

Le président informe qu'il a été nécessaire de procéder au renouvellement de l'imprimante du secrétariat de la Communauté de Communes. Après consultation de devis, la Société TOULOKOWITZ de Lavau (Aube) a été retenue. Le conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat de maintenance relatif au matériel choisi, pour un montant forfaitaire annuel de 89.70 € H.T. hors consommables, pour une durée de 3 ans.

❖ **Contrat de maintenance points d'apport volontaire**

Le président donne connaissance du courrier de la Société ESN avec laquelle un contrat a été signé l'an dernier pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire de 184€ HT. Le nombre de conteneur ayant augmenté la société présente un devis d'un montant de 189.28 € HT avec un supplément de 150€ HT par passage soit 405.78 € TTC.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer le contrat de maintenance, pour un montant forfaitaire trimestriel de 339.28 € H.T. pour une durée d'un an, en demandant de réduire le nombre de passage annuel et de le porter à deux au lieu des passages trimestriels initialement prévus.

❖ Demande de subvention -

Le président donne connaissance de la demande de subvention du Comité des Fêtes de Chigy relative à l'organisation des Feux de l'Eté et aux animations culturelles associées à cette manifestation le 19 juillet dernier. Le conseil communautaire souhaitant soutenir de telles animations décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500.00 €. Cette somme sera imputée aux crédits disponibles du compte 6574.

❖ Yonne Développement

Le président donne connaissance du courrier de l'Association Yonne Développement, accompagnateur de projets d'entreprises porteurs d'emplois. Dans le cadre de la compétence « développement économique », le président suggère que la Communauté de Communes prenne cette dépense à sa charge.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

La cotisation, pour 2008, calculée sur la base de 0.15€ par habitants, s'élève à 398.85 € sur la base de 2659 habitants. Elle sera mandatée à l'article 6281, et revalorisée en fonction de l'entrée de Foissy sur Vanne pour 2009.

❖ Pavillon de la Z.A.I.

Le président fait part au conseil des dégradations survenues dans le pavillon sis près de la Zone Industrielle des Vignes de Mauny. Par mesure de sécurité, à l'unanimité le conseil demande que les fenêtres de ce pavillon soit murées afin d'éviter toute nouvelle intrusion et dégradation. Des devis relatifs à cette intervention seront demandés. Le conseil charge le président des démarches nécessaires pour que cela soit réalisé au plus vite.

❖ Compétence SPANC

Les communes adhérentes et la Communauté de Communes ayant toutes transmis leur délibération au contrôle de légalité et en attente de l'arrêté préfectoral modifiant les compétences intercommunautaires, le conseil charge le président d'étudier un règlement de Service Public d'Assainissement Non Collectif correspondant aux nécessités de mise en œuvre de ce service.

Par ailleurs, le président demande à chaque commune de vérifier si le zonage d'assainissement a bien été réalisé pour chacune d'entre elles. Cela devra être fait avant que la Communauté ne prenne le SPANC dans ses compétences.

❖ Point d'apport volontaire de FOISSY SUR VANNE

Dans la perspective de l'adhésion de la Commune de Foissy sur Vanne et de l'aménagement de son point d'apport volontaire le conseil charge le président de solliciter les devis relatifs à l'acquisition de trois conteneurs, (un pour les journaux, un pour les corps creux et un pour le verre) ainsi que la réalisation d'une plate-forme pour les entreposer. Le conseil communautaire autorise cette opération pour une enveloppe globale de 7 300 € H.T et charge le président de solliciter les subventions correspondantes.

Questions diverses :

Réunion 'SOREPAR' à Ormoy :

Le Président donne la parole à M. Edouard STANIA, Maire de Les Sièges, ayant assisté à une réunion relative au recyclage, à Ormoy, au centre de recyclage des emballages ménagers, reprenant le tri sélectif. Monsieur STANIA insiste sur l'importance de l'information auprès des usagers, et suggère une meilleure campagne d'affichage sur les conteneurs. Le conseil communautaire demande de nouvelles affichettes, plus lisibles et plus concrètes. Elles seront réalisées par la Communauté de Communes, plastifiées, et distribuées aux communes. Chaque maire, en ce qui le concerne veillera à assurer leur affichage sur les conteneurs.

Réunion relative à l'Atlas des Zones Inondables à Chigy :

Le Président donne la parole à M. Luc Maudet, Maire de Chigy. Celui donne un compte rendu de la réunion ayant eu lieu à Chigy, à sa demande, le 20 octobre dernier, avec Monsieur LOTH, sous préfet de Sens, les services de la sous préfecture et ceux de la D.D.E. Le problème soulevé concerne la demande d'un permis de construire sur la zone artisanale de Chigy, considérée comme potentiellement inondable dans l'Atlas des Zones Inondables. Les services de l'Etat ont promis une réponse pour la 3^{ème} semaine de novembre.

Organisation du spectacle pour enfants

Le président donne la parole à Mme Roselyne BEYAERT, vice présidente aux affaires culturelles. Tout d'abord elle tient à remercier Gérard Vaucoulon pour toutes les informations communiquées et la qualité du dossier qui lui a été remis. Lors du 1^{er} contact début octobre avec Yonne en Scène, il lui a été précisé que la réservation de spectacle aurait du être faite dès mai dernier. Néanmoins la demande de la Communauté de Communes est étudiée et une réponse sera apportée fin octobre. Si le partenariat avec cet organisme n'est pas possible pour cette année, d'autres dispositions seront prises en concertation avec Madame RIGAULT, Directrice du Réseau Rural d'Education.

Zone de Développement Eolien

Le Président donne connaissance d'un nouveau courrier (le troisième) de la Société Enel Erelis relatif aux Zones de Développement Eolien. Il rappelle la position de la Communauté de Communes, qui, n'ayant pas la compétence requise, a, par deux délibérations (26 juin 2007 et 18 décembre 2007) confirmé sa décision de laisser à chaque commune la compétence de réalisation de ZDE, plutôt que de modifier les statuts communautaires.

Plate forme - Point d'apport volontaire -

Le devis a été signé, pour les points d'apport volontaire de Bagneaux et de Les Sièges. Les travaux seront effectués sous peu. Le conseil communautaire demande qu'un autre devis soit sollicité pour la réalisation d'une plate forme de tri à Foissy sur Vanne, commune nouvellement adhérente.

Etude des taux de taxes – le poids de l'intercommunalité

Le président présente à l'assemblée, le comparatif des taux de taxes, de communes adhérent ou non à la communauté de communes avec les données de l'exercice 2008, comme il l'avait déjà fait dans le bulletin communautaire de février 2007.

Il remet à chaque commune un exemplaire de ces simulations.

Demande de branchement électrique

La commune de La Postolle sollicite l'action éventuelle de la Communauté de Communes pour l'installation d'un branchement électrique afin d'éclairer l'ancienne éolienne. Le président, bien qu'approuvant cette démarche, indique que cela n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes. Sauf s'il est décidé de mener un projet global d'éclairage de monuments remarquables ou historiques sur l'ensemble des communes au titre de la compétence « aménagement collectif ».

Demande de mutualisation dans le cadre de l'entretien de la voirie – rebouchage de trous

M. Edouard STANIA, Maire de Les Sièges, interpelle le conseil sur les difficultés rencontrées dans les petites communes pour les travaux de voirie notamment le rebouchage des trous en formation sur la chaussée et le coût exorbitant demandé par les entrepreneurs. Il suggère une mutualisation du programme. Le président indique que ce projet pourrait éventuellement voir le jour avec l'embauche d'un agent intercommunal, ou par la mise à disposition de personnel entre les communes. Ceci impliquerait aussi, soit la mise à disposition, soit la location d'un véhicule. Toute suggestion sera la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30